

# Le code de vie

un référentiel éducatif ...un facilitateur du « vivre ensemble » ...  
une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

À la suite d'une consultation auprès de l'équipe-école, du conseil des élèves et des parents membres du Conseil d'établissement, le code de vie de l'école secondaire Dalbé-Viau s'inspire des grandes valeurs suivantes :

- ☀ LA PERSÉVÉRANCE
- ☀ L'AUTONOMIE
- ☀ LE RESPECT
- ☀ LA BIENVEILLANCE

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. De plus, il s'arrime aux valeurs du projet éducatif de l'école ainsi qu'au plan de réussite :

- ☀ VIVRE ENSEMBLE NOTRE APPARTENANCE À L'ÉCOLE
- ☀ VIVRE ENSEMBLE EN FRANÇAIS
- ☀ VIVRE ENSEMBLE LA RÉUSSITE DE CHACUN

# Un code de vie

des règles à l'image de nos valeurs

pour contribuer à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

*Croire en ses forces, se mobiliser, s'engager et se donner des moyens afin d'atteindre son but.*

Autonomie - persévérance

Je m'engage dans ma réussite tout au long de l'année.

## Comportements attendus :

- Je suis présent et à l'heure.
- Je fais le travail demandé en respectant l'échéancier.
- J'utilise les ressources mises à ma disposition pour ma réussite scolaire.
- J'apporte en classe uniquement le matériel requis.
- Je me présente à l'école dans un état propice à mes apprentissages.

## Ainsi, j'apprends :

- des connaissances;
- à gérer mon temps;
- à respecter des échéanciers;
- à être ponctuel;
- à établir des priorités.

## Ainsi, je développe :

- mes compétences;
- mon estime personnelle;
- mon sentiment d'appartenance;
- mon sens des responsabilités;
- des valeurs reliées à un mode de vie sain.

*Sentiment qui porte à traiter quelqu'un ou quelque chose avec égard, estime et considération.*

Respect

Je respecte mon environnement. J'adhère aux règles de convenance et de savoir-vivre.

## Comportements attendus :

- Je respect autrui.
- Je garde les lieux, les mobiliers propres et dans l'état dans lequel ils se trouvent.
- J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
- Je porte l'uniforme de Dalbé-Viau.
- Je porte des vêtements qui répondent à des critères de décence, d'hygiène et de propreté.

## Ainsi, j'apprends à :

- reconnaître la valeur des choses;
- développer la notion de collectivité et du bien partagé;
- développer le sentiment d'appartenance.
- utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.

## Ainsi, je contribue à :

- préserver la qualité de l'environnement;
- la création d'un milieu agréable et accueillant;
- garantir l'accès à du matériel de qualité.

**Bienveillance**

**Je respecte les autres en paroles et en gestes.**

Prendre soin des uns des autres.

**Comportements attendus :**

- Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre.
- Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits.
- Je suis calme et je parle à voix basse dans les couloirs et dans les déplacements.

**Ainsi, j'apprends à :**

- développer des relations interpersonnelles adéquates;
- exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes.

**Ainsi je participe à :**

- créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.

**LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT.**

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

<b>MESURES DE SOUTIEN</b>	<b>INTERVENTIONS ÉDUCATIVES ET GRADUÉES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au développement des habiletés sociales;</li> <li>- Pratique guidée;</li> <li>- Rappel des règles à suivre avant la tenue d'une activité;</li> <li>- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li> <li>- Rencontres individuelles avec le chargé de groupe;</li> <li>- Communication régulière entre l'école et la maison;</li> <li>- Rencontres avec les intervenants (TES, psychoéducateur, psychologue, travailleur social, AVSEC, infirmière);</li> <li>- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li> <li>- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li> <li>- Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li> <li>- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li> <li>- Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);</li> <li>- Références aux professionnels concernés;</li> <li>- Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li>- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;</li> <li>- Service EDA (conseil, phare);</li> <li>- Références à des services externes (CLSC, agents sociocommunautaire (SPVM), etc.);</li> <li>- Autres mesures de soutien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement (verbal ou écrit);</li> <li>- Cellulaire ou appareil électronique confisqué en classe;</li> <li>- Geste réparateur;</li> <li>- Possibilité de retour à la maison si absence d'uniforme ou s'il est inadéquat;</li> <li>- Remboursement ou remplacement du matériel;</li> <li>- Application du protocole gradué pour les retards et les absences;</li> <li>- Retenue après les heures de classe;</li> <li>- Rencontre élève-intervenant de l'école;</li> <li>- Travaux communautaires;</li> <li>- Local de retrait et réflexion écrite (PASS);</li> <li>- Retrait de privilèges;</li> <li>- Reprise du temps perdu (retenue, journée pédagogique, etc.);</li> <li>- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li> <li>- Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation;</li> <li>- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;</li> <li>- Suspension interne ou externe;</li> <li>- Rencontre obligatoire avec les parents;</li> <li>- Implication du SPVM;</li> <li>- Expulsion de l'école*</li> <li>- Autres interventions.</li> </ul>

\*mesure exceptionnelles

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

**À DALBÉ-VIAU,** la violence  
et l'intimidation, c'est

**TOLÉRANCE  
ZÉRO !**

et ce, quel que soit le moyen utilisé  
y compris, les manifestations ayant lieu  
par l'intermédiaire de médias sociaux et  
lors de l'utilisation du transport scolaire

**La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :**

**INTIMIDATION :**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

**TOUT COMPORTEMENT POUVANT COMPROMETTRE LA SÉCURITÉ OU L'INTÉGRITÉ, PRÉSENTER UN DANGER OU CONSTITUER UNE INFRACTION À UNE LOI SERA RÉFÉRÉ AUX AUTORITÉS CONCERNÉES.**





Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi (drogues, alcool, armes, (tabac et cigarette électronique consommé sur le terrain de l'école) etc.) sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

Le cadenas et le casier sont prêtés à l'élève pour l'année scolaire en cours, mais demeurent la propriété de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

## Le code de vie

À Dalbé-Viau, on y  
adhère !

### PARCE QU'ON A TOUS À CŒUR...

-  la réussite éducative
-  le « vivre ensemble »
-  la santé et le bien-être
-  la qualité de l'environnement

**J'ai pris connaissance des comportements attendus et je m'engage à m'y conformer.**

- Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année
- Je m'engage à reconnaître aux autres les mêmes droits et responsabilités que je m'attribue
- Je m'engage à reconnaître ma valeur, mes besoins et mes capacités
- Je m'engage à utiliser de façon responsable les biens et les services offerts par l'école

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'élève, niveau)

\_\_\_\_\_  
(Signature)